

Cahier des charges

Réf. : PSN-EXP/SHOT/2026-00014
PRESTATION CRITIQUE : Non

Objet : Support technique aux expertises FOH des Réacteurs à Eau Pressurisée

Documents associés :

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS DU DOCUMENT

Indice	Date	Nature de la modification
1	21/05/2026	Version initiale

Nom et visa du rédacteur : Kevin GUELLE Date :	Nom et visa des vérificateurs : Nicolas DECHY Date :	Nom et visa des approbateurs: Joël GARRON Date :
--	--	--

Table des matières

1.	OBJET DE LA PRESTATION	3
2.	PRÉSENTATION DE L'AUTORITÉ ET DES UNITÉS CONCERNÉES	3
2.1	Présentation de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR)	3
2.2	Présentation du Bureau d'expertise des Facteurs Organisationnels et Humains (BFOH) ..	3
3.	DÉFINITION DE LA PRESTATION	3
3.1	Description générale et contexte d'expertise	3
3.2	Description des Unités d'Œuvre	4
3.3	Fonctionnement des unités d'œuvre	8
4.	LIVRABLES	9
4.1	Formalisme des livrables	9
4.2	Contenu des livrables	9
5.	MODALITÉS D'EXÉCUTION	10
5.1	Lieu d'exécution	10
5.2	Accès aux documents techniques	10
5.3	Obligation d'information	10
5.4	Délais envisagés de réalisation	11
5.5	Présentation et traitement des livrables	11
6.	ORGANISATION ET MODALITÉS DE SUIVI DE LA PRESTATION	11
7.	RECEPTION DES LIVRABLES	12
8.	CONTENU DES PROPOSITIONS	12
9.	NIVEAU D'HABILITATION REQUIS	12
10.	SAVOIR FAIRE REQUIS	12

1. OBJET DE LA PRESTATION

Le présent cahier des charges porte sur une contribution à l'analyse de dossiers de sûreté nucléaire dans le domaine des Facteurs Organisationnels et Humains (FOH). Cette prestation a pour objet d'apporter un appui technique à l'ASNR dans le cadre de la conduite de ses différentes expertises FOH, portant notamment sur les modalités de conception et d'exploitation des Réacteurs à Eau Pressurisée (REP), (et technologies EPR FA3 et EPR2) ainsi que l'organisation de l'exploitant EDF.

La prestation sera réalisée pour le compte du Bureau d'expertise des Facteurs Organisationnels et Humains (BFOH) du Service Homme, Organisation et Technologie (SHOT) de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR).

Le présent document précise les conditions techniques de réalisation de la prestation.

2. PRÉSENTATION DE L'AUTORITÉ ET DES UNITÉS CONCERNÉES

2.1 Présentation de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR)

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) a été créée par la loi relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection du 21 mai 2024 et a démarré au 1er janvier 2025. Elle est issue de la réunion de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Autorité administrative indépendante, l'ASNR assure, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France. Elle exerce également les missions de recherche, d'expertise, de formation et d'information des publics dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

2.2 Présentation du Bureau d'expertise des Facteurs Organisationnels et Humains (BFOH)

Rattaché au Service Homme, Organisation et Technologie (SHOT), le Bureau d'expertise des Facteurs Organisationnels et Humains (BFOH) est chargé de conduire des expertises FOH de sûreté, selon une approche pluridisciplinaire mobilisant les sciences humaines et sociales (notamment ergonomie, sociologie et sciences de gestion) ainsi qu'une démarche sociotechnique. Ces expertises FOH sont relatives aux activités humaines et aux dispositions organisationnelles concourant à la sûreté nucléaire et à la radioprotection au sein des Installations Nucléaires de Base (INB) et dans le domaine médical. À ce titre, le BFOH contribue également à l'évaluation, sous l'angle des FOH, de la sûreté des REP en exploitation (tous paliers, dont l'EPR) et en conception (EPR2).

3. DÉFINITION DE LA PRESTATION

3.1 Description générale et contexte d'expertise

La prestation a pour objet un appui technique à la réalisation d'expertises en FOH relatives à la conception et à l'exploitation des Réacteurs à Eau Pressurisée (REP, dont EPR/EPR2) exploités par EDF sur la période de juillet 2026 à décembre 2028.

Pour chaque expertise FOH, il est attendu du Titulaire un appui technique à l'évaluation des dispositions techniques et organisationnelles de maîtrise des risques mises en œuvre ou envisagées par l'exploitant

nucléaire, au regard des enjeux de sûreté et de radioprotection. Pour chaque dossier, un périmètre d'analyse sera défini en fonction des principaux enjeux de sûreté identifiés dans le cadre de l'expertise. Ce périmètre pourra porter sur les situations de fonctionnement normal, incidentel ou accidentel des installations.

Chaque appui nécessitera, de la part du Titulaire, la prise en compte et l'analyse des éléments issus des expertises conduites par les autres entités compétentes de l'ASNR, portant sur des aspects techniques et organisationnels du dossier. La contribution du Titulaire à l'évaluation des dossiers de sûreté des exploitants pourra impliquer sa participation, en tant qu'observateur et en appui technique aux experts FOH du Bureau d'expertise des Facteurs Organisationnels et Humains (BFOH), à des réunions techniques associant les autres unités d'expertise concernées, les représentants des exploitants, et, le cas échéant, ceux de l'autorité de sûreté compétente. Le recueil de données fait par le Titulaire nécessitera quant à lui de réaliser des entretiens et/ou des observations d'activités *in situ*. En outre, cet appui technique à l'activité d'expertise FOH sur les REP devra prévoir des phases d'analyse de ces données, de synthèse et de participation à la rédaction du rapport d'expertise, dont des réunions itératives à prévoir sur les parties rédactionnelles entre le Titulaire et le responsable technique de la prestation).

Les expertises FOH concernées pourront notamment s'inscrire dans les cadres suivants :

- 1) Thématique 1 : Analyses Approfondies d'Évènements (AAE en cours ou nouvelle AAE) ;
- 2) Thématique 2 : Évolutions des Règles Générales d'Exploitation (RGE) ou de l'examen de thématiques spécifiques telles que la conformité des installations, la maintenance, le vieillissement ;
- 3) Thématique 3 : Technologie EPR (FA3, EPR2) ;
- 4) Thématique 4 : Modification matérielle impactante ou expertise de la demande n°75¹.

Enfin, le contenu et le périmètre des expertises FOH à réaliser sur la période de juillet 2026 à décembre 2028 sont susceptibles d'évoluer en fonction de la nature des dossiers transmis par les exploitants, des échéances de remise des documents de sûreté, ainsi que des demandes spécifiques formulées par l'autorité de sûreté.

3.2 Description des Unités d'Œuvre

La prestation est structurée en **un lot unique, composé d'Unités d'Œuvre (UO)** décrites ci-après.

UO1 : Appui à l'analyse préalable et à la définition du périmètre de l'expertise FOH

Il s'agit de fournir un appui à la phase d'analyse préalable qui consiste à la définition des thématiques d'évaluation de l'expertise ainsi qu'à l'identification des enjeux de sûreté associés. Le nombre d'appuis à la définition du périmètre d'une expertise est estimé à 2 sur la période d'exécution du marché. Les deux thématiques d'expertise FOH envisagés à ce stade sont : Thématique 1/ Nouvelle AAE et Thématique 3/ Technologie EPR)

¹ Effectuée dans le cadre du DOR du VD4-1300 et qui concerne les effets des modifications sur la complexité, variabilité et diversité des situations d'exploitation

Cette première phase consiste, pour le Titulaire, à prendre connaissance des données d'entrée mises à disposition du BFOH pour le cadrage de l'expertise, des référentiels de l'exploitant, des comptes rendus d'événements significatifs, des avis antérieurs de l'ASNR sur la thématique, ainsi que des lettres de suite d'inspection, et à en réaliser une analyse préalable.

À l'issue de cette analyse, il est attendu du Titulaire qu'il apporte un appui technique à l'identification des enjeux de sûreté prioritaires, à la définition et à la structuration des thématiques d'évaluation, ainsi qu'à l'élaboration du dispositif méthodologique de l'expertise. Ce dispositif pourra notamment porter sur l'identification des documents nationaux et locaux à solliciter, des acteurs à rencontrer dans le cadre d'entretiens, ainsi que des observations à conduire, correspondant à un livrable de Temporalité 1 tel que décrit dans le Tableau 1.

Volume des travaux estimé pour UO1,

- Nombre d'appuis / dossiers Thématique (1/ Nouvelle AAE et Thématique 3/ Technologie EPR) estimés : 2
- Charge estimée en jours x hommes : 5 jours
- Charge totale estimée est de 10 jours.

UO2 : Appui à la préparation, à la réalisation de missions de recueil de données sur le terrain (par entretiens et observations FOH) et à l'analyse des données récoltées :

Il s'agit d'apporter un appui technique aux experts FOH du BFOH pour l'ensemble des étapes constitutives de la phase de recueil des données sur le terrain, incluant la préparation des travaux, la réalisation des entretiens, des observations et des réunions opérationnelles, ainsi que l'analyse des données recueillies.

Pour chaque participation à une mission de recueil de données sur site, les attentes sont les suivantes :

- Un appui technique à la phase de préparation de la mission de recueil de données sur site, comprenant notamment l'analyse des documents transmis par l'exploitant, la préparation des grilles d'entretiens FOH et d'observations de situations de travail, l'identification des activités à observer et des entretiens à mener, ainsi que l'identification des documents complémentaires à solliciter auprès de l'exploitant. Dans ce cadre, une réunion de travail avec l'équipe d'experts du BFOH sera à prévoir ;
- La participation à la mission sur site, pour une durée comprise entre trois et cinq jours par visite, temps de déplacement inclus. À ce titre, le Titulaire participera aux entretiens FOH, aux observations de situations de travail et aux réunions opérationnelles menés avec l'exploitant. Il est précisé qu'il ne sera pas demandé au Titulaire de conduire seul des entretiens ou des observations en l'absence d'un(e) expert(e) FOH du BFOH. Sont prévus :
 - o 1 déplacement (5j max/déplacement) dans le cadre de la nouvelle AAE (thématique 1) ou de l'expertise d'une modification impactante (thématique 4),
 - o 3 déplacements (5j max/déplacement) sur site pour le thématique RGE (thématique 2),
 - o 1 déplacement (5j max/déplacement) pour la campagne d'essai sur simulateur pour la thématique Technologie EPR (thématique 3, il s'agit là de l'EPR2).

- Un appui technique à l'analyse des données collectées lors de la visite sur site. Dans ce cadre, une à deux réunions de travail par mission sur le terrain avec l'équipe d'experts du BFOH seront à prévoir.

À l'issue de chaque mission sur site, le Titulaire devra produire une note de synthèse regroupant les comptes rendus, exploitables par l'ASNR, des phases de recueil de données auxquelles il aura contribué, et présentant son analyse de ces éléments au regard des thématiques d'évaluation préalablement définies. Chaque participation à une mission sur site donnera lieu à un livrable distinct, correspondant à un livrable de Temporalité 2 (Tableau 1).

Volume des travaux estimé pour UO2 :

- Nombre de missions comprenant la préparation, le recueil, l'analyse des données et les réunions de travail : 5
- Charge estimée en jours x hommes : 10 jours
- Charge totale estimée est de 50 jours.

UO3 : Appui à la préparation et à la réalisation des réunions techniques avec l'exploitant :

Dans le cadre des expertises menées, des **réunions d'échanges techniques (RT)** sont organisées avec l'exploitant afin de permettre une meilleure compréhension de certains processus ou dispositions techniques et organisationnelles mis en œuvre par celui-ci.

Pour chaque RT, les prestations attendues sont les suivantes :

- Un appui technique à la préparation de la réunion technique avec l'exploitant. À ce titre, le Titulaire prendra connaissance des documents transmis par EDF en lien avec l'objet de la RT et apportera son appui à l'identification des dispositions et processus à examiner, ainsi qu'à la définition d'axes de questionnement pertinents au regard du périmètre de l'expertise et des thématiques d'évaluation retenus. Cette phase de préparation pourra, le cas échéant, s'inscrire dans le cadre d'une à deux réunions de travail associant les experts FOH du BFOH en charge de l'expertise et d'autres entités techniques de l'ASNR ;
- La participation à la RT sur une demi-journée ou une journée. À l'issue de cette participation, le Titulaire établira un compte rendu des échanges intervenus entre l'ASNR et l'exploitant.
- Chaque participation à une RT donnera lieu à la production d'un livrable distinct, correspondant à un livrable de Temporalité 3 (Tableau 1).
- Le nombre de réunions techniques se répartit comme suit selon les thématiques d'expertise :
 - o Pour la thématique 1 (AAE) ou la thématique 4 (modification impactante/demande 75) : 2 réunions techniques
 - o Pour la thématique (RGE) : 5 réunions techniques
 - o Pour la thématique (Technologies EPR) : 2 réunions techniques

Volume des travaux estimé pour UO3.

- Nombre de réunions techniques prévues : 9
- Charge estimée en jours x hommes : 2 jours par réunion technique (réunion technique, préparation et analyse post-traitement comprises),
- Charge totale : 18 journées.

Nota :

- *La charge en jours hommes pour le compte rendu de la réunion de lancement est d'1/2 journée, voir annexe financière pour établir le prix de l'item correspondante.*
- *La charge en jours hommes pour le compte rendu de clôture est d'1/2 journée ; voir annexe financière pour établir le prix de l'item correspondante.*

UO4 : Appui à l'analyse des positions et actions (P/A) de l'exploitant et à l'adaptation des projets de recommandation de l'ASNR :

Dans le cadre de certaines expertises, et préalablement à la transmission de la version définitive du rapport d'expertise, l'ASNR communique à l'exploitant un projet de rapport intégrant les conclusions de l'expertise ainsi que, le cas échéant, des projets de recommandations. L'exploitant y répond par la transmission de projets de positions et d'actions (P/A), dans lesquels il expose de manière argumentée sa position et, le cas échéant, les engagements d'actions qu'il envisage au regard des projets de recommandations formulés par l'ASNR. Dans ce cadre, il s'agit d'apporter un appui technique au BFOH tant pour l'analyse des P/A transmises (lecture commentée par le Titulaire) par EDF que pour l'adaptation des analyses, conclusions et recommandations formulées dans le cadre du rapport d'expertise finalisé.

À ce titre, il est attendu du Titulaire qu'il :

- Prenne connaissance du **projet de rapport d'expertise de l'ASNR**, dont le volume est variable et généralement compris entre 10 et 120 pages, ainsi que des projets de P/A transmis par EDF, d'un volume généralement compris entre 10 et 30 pages ; qu'il en réalise une analyse critique visant à apprécier le caractère pertinent, complet et suffisant des réponses apportées par l'exploitant aux analyses et projets de recommandations formulés par l'ASNR ;
- Apporte son **appui technique lors de la réunion « préparatoire »**, en contribuant au dialogue technique engagé avec l'exploitant.
- **Une réunion « préparatoire »** est organisée sur une journée afin de permettre un dialogue technique entre l'ASNR et EDF portant sur les projets de recommandations et sur les projets de P/A de l'exploitant. Sur la base des éléments transmis par l'exploitant et des échanges techniques intervenus lors de cette réunion, l'ASNR peut être amenée à faire évoluer ses projets de recommandations afin d'y intégrer, le cas échéant, les engagements et éléments de réponse de l'exploitant.

Volume des travaux estimé pour UO4.

- Nombre d'appuis / dossiers AAE estimés : 1
- Charge estimée en jours x hommes : 4 jours
- Charge totale estimée est de 4 jours.

UO5 : Appui à la préparation et à la présentation des expertises en réunion du Groupe Permanent d'experts en charge de la sûreté des réacteurs (GPR) :

Il s'agit d'apporter un appui technique au BFOH pour la Thématique 1 (AAE) et la Thématique 4 (demande n°75), tant en amont qu'au cours de la réunion du Groupe Permanent d'experts Réacteurs (GPR), dans le cadre de la préparation et de la présentation des expertises, ainsi que du dialogue technique engagé avec l'exploitant et les membres du GPR.

À ce titre, il est attendu du Titulaire qu'il prenne connaissance du projet de support de présentation élaboré par le BFOH, dont le volume est généralement compris entre 10 et 70 diapositives, et qu'il en réalise une analyse critique visant notamment à ajuster les messages clés, à anticiper les positions, questions ou commentaires susceptibles d'être formulés par l'exploitant, ainsi qu'à appuyer l'équipe d'experts FOH dans la préparation des éléments de réponse à destination de l'exploitant et des membres du GPR. Dans ce cadre, **une réunion de travail avec l'équipe du BFOH** sera à prévoir pour chaque unité d'œuvre. Il est attendu pour cette dernière partie un livrable de type 5 (Tableau 1).

Il est également attendu du Titulaire qu'il **participe à la réunion du GPR**, sur une journée et qu'il apporte, en séance, son appui technique aux experts du BFOH dans le cadre du dialogue technique avec l'exploitant et les membres du GPR. Il est précisé qu'il n'est pas attendu du Titulaire qu'il assure la présentation de l'expertise de l'ASNR en séance ni qu'il réponde seul aux questions ou observations formulées lors de la réunion.

Volume des travaux estimé pour UO5 :

- Nombre d'appuis / dossiers Thématique 1/ AAE et expertise Demande 75 estimés : 2
- Charge estimée en jours x hommes : 3 jours
- Charge totale estimée est de 6 jours.

3.3 Fonctionnement des unités d'œuvre

Le contrat s'exécute par le biais de bons de commande, transmis par l'ASNR au titulaire au fur et à mesure de la survenance des besoins. Pour chaque bon de commande, l'ASNR communiquera au titulaire une expression de besoin. Le titulaire, sur la base du prix unitaire des quatre unités d'œuvre détaillées dans le paragraphe 3.2 document, formulera une proposition forfaitaire pour la réalisation de la prestation contenue dans l'expression de besoin. Chaque bon de commande fera l'objet d'une facturation à terme échu. Le titulaire pourra également facturer les prestations réalisées au fur et à mesure de leur avancement sous la forme d'acomptes, dans la mesure où l'ASNR accepte le livrable / avancement du livrable.

4. LIVRABLES

4.1 Formalisme des livrables

Tous les documents qui font l'objet de la prestation sont la propriété de l'ASNR. La diffusion de ces documents est intégralement sous la responsabilité de PSN-EXP/SHOT/BFOH.

Les règles et le formalisme documentaire (assurance qualité) à respecter seront précisés par l'interlocuteur technique de l'ASNR, et les modèles de document à utiliser le cas échéant transmis au Titulaire. Pour ce qui concerne les livrables de la prestation, une copie dûment signée sera livrée par courrier électronique.

4.2 Contenu des livrables

Le contenu et temporalités des livrables correspondent aux différentes phases de l'expertise décrites à la section 3.2. Les livrables associés aux différentes UO de la prestation sont listés ci-après (Tableau 1) :

Unité d'Œuvre	Livrable	Période
	Livrable préliminaire : Compte rendu de la réunion de lancement et Plan Particulier d'Assurance Qualité	Juillet – Aout 2026
UO1	Livrable 1 : contribution à l'analyse préalable du dossier d'expertise	Juillet 2026 à décembre 2028
UO2	Livrable 2 : Note regroupant les CR d'entretiens, d'observations réalisés lors de la mission de recueil de données sur site, ainsi que l'analyse de ces éléments.	Juillet 2026 à décembre 2028
UO3	Livrable 3 : CR des réunions techniques.	Juillet 2026 à décembre 2028
UO4	Livrable 4 : Note ou présentation de l'analyse commentée des P/A de l'exploitant ainsi que les éventuelles propositions d'adaptations des analyses et projets de recommandations de l'ASNR.	Juillet 2026 à décembre 2028
UO5	Livrable 5 : Argumentaire pour la présentation de l'expertise réalisée par l'ASNR en GP	Juillet 2026 à décembre 2028
	Compte rendu de la réunion de clôture	Novembre – décembre 2028

Tableau 1 : Les livrables attendus pour chacune des Unités d'Œuvre

5. MODALITÉS D'EXÉCUTION

5.1 Lieu d'exécution

La prestation sera principalement réalisée dans les locaux du Titulaire, à l'exception des missions effectuées sur les sites de l'exploitant et de certaines réunions techniques avec l'exploitant ou de travail avec l'ASNR. Les réunions techniques et les réunions de travail pourront se tenir soit à distance, par audioconférence ou visioconférence, avec l'utilisation exclusive de l'outil Microsoft Teams, soit en présentiel dans les locaux de l'ASNR situés au 31, avenue de la Division Leclerc, 92260 Fontenay-aux-Roses, soit dans les locaux de l'exploitant en région parisienne principalement.

Dans le cadre de l'exécution des prestations objet du présent cahier des charges, des déplacements sur le territoire national pourront donc être requis, après accord préalable du chef du Service Homme, Organisation et Technologie (SHOT). Ces déplacements seront pris en charge par l'ASNR. Les frais correspondants seront remboursés au Titulaire conformément aux dispositions en vigueur au sein de l'ASNR, sur présentation des justificatifs requis et de l'accord du chef du SHOT, sans application d'aucune majoration, quel qu'en soit le motif (voir annexe 1 du CCAP).

5.2 Accès aux documents techniques

Les documents techniques disponibles sous format numérique et détenus par le SHOT jugés nécessaires à la réalisation des prestations par l'ASNR seront mis à disposition du Titulaire, selon les modalités retenues par l'ASNR, notamment par remise via une modalité sécurisée de type clé USB ou par transfert via un serveur FTP.

Ces documents pourront notamment comprendre :

- Les dossiers transmis par l'exploitant dans le cadre des expertises, tels que, à titre d'exemple, des notes d'organisation ou de processus, des notes d'orientation projet, des présentations d'outils ou de projets de réorganisation ;
- Les comptes rendus d'événements significatifs (ESS) déclarés par l'exploitant ;
- Les lettres de suite d'inspection ainsi que les décisions de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (inspection) et les rapports et avis antérieurs de l'ASNR (expertise).

Les documents disponibles exclusivement sous format papier pourront être consultés dans les locaux de l'ASNR, notamment au sein des fonds d'archives. En aucun cas les informations contenues dans ces documents ne pourront faire l'objet d'une reproduction, d'une extraction ou d'une transmission à l'extérieur de l'ASNR, sous quelque forme que ce soit, sans accord préalable et exprès de l'ASNR.

5.3 Obligation d'information

Le Titulaire, dès la phase de consultation et en cours de réalisation du contrat, a pour obligation d'informer l'ASNR dès lors qu'il identifierait un conflit d'intérêt relatif à l'objet des prestations, susceptible de compromettre la neutralité des travaux qui lui sont confiés. A défaut d'une information du Titulaire, l'ASNR pourra résilier le contrat de façon unilatérale, sans préavis et sans indemnités pour le Titulaire.

5.4 Délais envisagés de réalisation

La prestation est prévue pour une durée maximale estimée à 30 mois à compter du T0 (démarrage de la prestation). Le démarrage de la prestation est envisagé, idéalement au début du mois de juillet 2026.

Lors des réunions de pilotage, le Titulaire s'engagera sur les délais d'exécution qu'il aura proposés, après qualification des dossiers, et validés par l'ASNR, ces délais étant reportés dans le programme d'exécution. Compte tenu du fait que ces délais peuvent dépendre de la transmission des documents par l'exploitant et des éventuelles évolutions du calendrier de l'expertise, ils pourront être ajustés en cours de prestation. Toute modification des délais devra être validée lors des réunions de suivi technique et se traduira par une mise à jour formalisée du programme d'exécution.

5.5 Présentation et traitement des livrables

Tous les documents produits dans le cadre de la prestation restent la propriété de l'ASNR. La diffusion de ces documents relève exclusivement de la responsabilité du Bureau d'expertise des Facteurs Organisationnels et Humains (BFOH) du Service Homme, Organisation et Technologie (SHOT) de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR). Les règles relatives à la présentation, à la structure et aux exigences documentaires seront précisées par l'interlocuteur technique de l'ASNR, et les modèles de documents à utiliser, le cas échéant, seront transmis au Titulaire.

Pour les livrables de la prestation, une copie dûment signée sera remise par voie électronique selon les modalités sécurisées définies par l'ASNR.

6. ORGANISATION ET MODALITÉS DE SUIVI DE LA PRESTATION

La prestation débutera par une réunion de lancement réunissant le Responsable d'Équipe du BFOH et le référent technique de la prestation. Lors de cette réunion, le Titulaire présentera son Plan Particulier d'Assurance Qualité (PPAQ), exposant notamment les principes d'organisation et de fonctionnement de la prestation : planning, présentation de l'organisation du Titulaire, modalités de continuité d'activité, identification et processus de réception des livrables, suivi de la réalisation, ainsi que proposition d'indicateurs de suivi et de satisfaction. Cette réunion donnera lieu à l'établissement d'un compte rendu rédigé par le Titulaire.

Le cas échéant, des réunions d'avancement seront organisées autant que nécessaire. Elles porteront sur :

- Le suivi de l'avancement de chaque dossier en cours et la conformité avec les objectifs attendus, incluant notamment :
 - o L'identification éventuelle d'éléments nouveaux ou imprévus pouvant conduire à la requalification des unités d'œuvre ;
 - o La révision du niveau de complexité de chaque phase, le cas échéant ;
 - o La mise à jour du planning de réalisation ;
 - o L'identification des actions à engager ;
- Les éventuelles difficultés rencontrées ;
- Le suivi des unités d'œuvre consommées et disponibles pour les dossiers non encore planifiés.

D'autres réunions pourront être organisées à la demande de l'ASNR ou du Titulaire afin de clarifier et orienter au mieux la réalisation des tâches. Chaque réunion donnera lieu à un compte rendu rédigé par le Titulaire.

Une réunion de clôture sera tenue à la fin de la prestation. Elle aura pour objectif de constater la bonne exécution des travaux confiés au Titulaire. À cette occasion, ce dernier remettra les derniers livrables de la prestation.

7. RECEPTION DES LIVRABLES

La réception des livrables de la prestation sera réalisée suivant le principe défini ci-dessous :

- La remise par le Titulaire à l'ASNR d'une version du livrable ;
- L'organisation d'une revue de validation du livrable, menée en commun entre le Titulaire et l'ASNR, au plus tôt cinq jours ouvrés après la remise initiale du livrable. Ce délai est l'occasion pour l'ASNR de faire part au Titulaire de ses remarques ou commentaires.
- A l'issue de cette revue, mise à jour du livrable par le Titulaire selon les modifications entérinées et remise des livrables mis à jour dans un délai de 5 jours ouvrés.

Le planning de réalisation proposé par le Titulaire prendra en compte ce(s) cycle(s) de relecture.

L'acceptation sans réserve de l'ensemble des livrables constituera leur réception.

8. CONTENU DES PROPOSITIONS

Le titulaire devra présenter sa compréhension du besoin et détailler sa démarche de réalisation (modalités, moyens, méthodologie). Il devra également justifier de son expérience au regard du savoir-faire requis.

9. NIVEAU D'HABILITATION REQUIS

Les déplacements éventuels sur site EDF réalisés dans le cadre de la prestation nécessitent un classement radiologique de catégorie B pour tout accès en zone contrôlée.

10.SAVOIR FAIRE REQUIS

Le Titulaire devra posséder une solide expertise des activités de conduite des réacteurs à eau pressurisée, une solide expertise en application de méthodologies FOH, ainsi que des connaissances en matière de référentiels documentaires propres aux CNPEs d'EDF.

Les savoir-faire requis s'entendent dans un champ large, le titulaire devra maîtriser :

- Des compétences techniques REP, de la conception et l'exploitation nucléaire issue en majorité du parc français et de ses spécificités techniques et organisationnelles ;
- Des compétences en méthodologies d'expertise et méthodologies FOH, en particulier lors des visites sur site et pour prendre position ;
- Des compétences sur l'analyse des événements de sûreté ;

Les critères de sélection sont détaillés dans le Tableau 2 ci-après :

Critère	Description	Mesure / Vérification	Pondération
Expertise technique sur les REP Expertise en conception et exploitation des installations nucléaires	Connaissance approfondie de la conception et de l'exploitation des (REP), y compris organisation des CNPE, conduite, maintenance, modifications et processus d'ingénierie associés.	CV détaillés des intervenants proposés, expériences professionnelles dans le domaine nucléaire, participation à des activités d'exploitation ou d'ingénierie REP.	55%
Compétences en Facteurs Organisationnels et Humains (FOH)	Connaissance des concepts, méthodes et outils d'analyse FOH appliqués au domaine nucléaire (p. ex. entretiens, observations d'activité, retour d'expérience).	Références de missions comparables, publications ou travaux FOH, description des méthodes d'analyse proposées dans l'offre.	25%
Compréhension du besoin et méthodologie d'intervention	Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des différentes unités d'œuvre (analyse documentaire, visites terrain, réunions techniques avec l'exploitant, analyse des P/A, préparation du GPR).	Note méthodologique détaillant l'approche proposée pour les UO1 à UO5, organisation des travaux, outils d'analyse et articulation avec l'équipe BFOH.	20%

Tableau 2 : Compétences attendues et pondération